

Cadre de prise de décision éthique des analystes du comportement

Comme décrit ci-dessus, les analystes du comportement en Ontario sont censés se conformer à une hiérarchie d'obligations, la plus élevée étant la législation, suivie par les règlements en vertu de la législation, les normes de conduite professionnelle de l'Ordre, puis le code d'éthique du BACB et toutes les autres directives éthiques pertinentes au secteur de pratique de la personne. Il arrive parfois que des lois, des principes et des directives s'opposent ou ne traitent pas clairement d'une question particulière. Dans ces situations, on attend des analystes du comportement qu'ils s'engagent dans une démarche de prise de décision éthique systématique et bien documentée, qui soit suffisamment explicite pour justifier un examen public.

Le document suivant présente une approche permettant aux analystes du comportement de résoudre les dilemmes éthiques. Ce cadre est une synthèse de trois approches de ce type : <u>le Code d'éthique des analystes du comportement du BACB®</u> (2020), <u>le Code canadien d'éthique pour les psychologues</u> (2017), et Evans & Dobson (2021).

- 1. Définissez la situation ou le dilemme éthique. Examinez les lois, les règlements, les normes ou les principes éthiques qui s'appliquent à la situation, qui ne sont pas clairs ou qui sont en conflit.
- 2. Déterminez qui sont les personnes ou les organisations impliquées dans la situation. Il peut s'agir de vous-même, de clients, de familles, de bailleurs de fonds, de collègues, y compris d'autres analystes du comportement, de superviseurs, d'autres professionnels, d'employeurs, de l'Ordre ou du public.
- 3. Tenez compte de vos propres préjugés et de votre expérience d'apprentissage par rapport à la situation. Il faut également tenir compte des droits moraux et de l'intérêt supérieur des personnes et des groupes concernés, ainsi que du contexte culturel, social, historique, économique, institutionnel, juridique ou politique ou d'autres circonstances dans lesquelles le problème éthique s'est posé.
- 4. Formulez de possibles options d'actions pour remédier à la situation.
- 5. Délimitez les risques et les bénéfices potentiels que chaque personne (y compris vous-même) peut ressentir dans le cadre de chacune des options d'action potentielles que vous avez définies. Un tableau présentant les différentes parties prenantes (colonnes) et les actions possibles (lignes) peut s'avérer utile (Evens & Dobson, 2021).
- 6. Consultez votre superviseur, votre mentor, vos collègues de confiance ou le Service d'aide à la pratique de l'Ordre.
- 7. Déterminez un plan d'action. Documentez le processus dans lequel vous vous êtes engagé et les raisons de votre décision.
- 8. Implémentez le plan d'action retenu, en collaboration avec les personnes concernées par le problème, et documentez les mesures concrètes prises, ainsi que les prochaines étapes convenues.

- 9. Évaluez les répercussions de votre action, en assumant la responsabilité des conséquences, y compris la correction de toute conséquence négative. Engagez-vous à nouveau dans le processus de prise de décision si la question éthique n'est pas résolue.
- 10. Prenez toute mesure appropriée, justifiée et réalisable, pour éviter que le dilemme ne se reproduise (par exemple, communication et résolution de problèmes avec des collègues; modification des procédures et des pratiques).

Ressources

Behavior Analyst Certification Board. (2022). Code d'éthique des analystes du comportement du BACB®

Code canadien d'éthique pour les psychologues (2017). https://cpa.ca/docs/File/Ethics/CPA Code 2017 4thEdFR.pdf

Evans, D.R., & Dobson, K.S. (2021). *Law, standards, and ethics in the practice of psychology (4th ed.).* Thomson Reuters.

FAQ du site Web de l'Ordre (en anglais) https://cpo.on.ca/members/professional-practice/professional-practice-faqs/

Les personnes inscrites peuvent consulter le Service d'aide à la pratique de l'Ordre à l'adresse <u>practiceadvice@cpbao.ca</u> ou par téléphone au 416-961-8817 (en anglais).